

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Camarade Richard RODRIGUEZ, Ministre de l'Equiperment pour compter du 21 novembre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret N° 78-175 du 6 juillet qui l'a modifié ;  
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le Décret N° 78-174 du 6 juillet 1978,

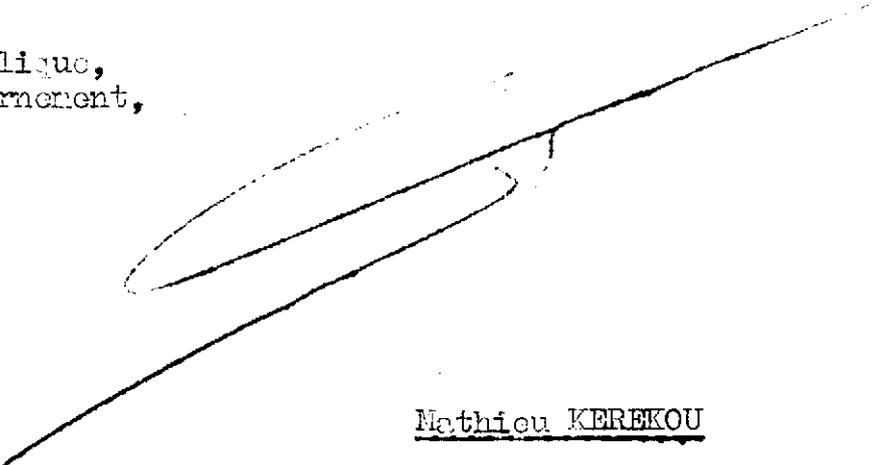
DECRETE :

ARTICLE 1er.-- Pour compter du 21 novembre 1978, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du Ministre de l'Equiperment, pendant l'absence du Camarade Richard RODRIGUEZ.

ARTICLE 2.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 21 novembre 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 3 CC du TRPE 4 SCS 4 CS 6 MIA-NE 6 Autres Ministères 13  
SPD 2 BV 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DASJ-INSAL 6 IGE et ses sections 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.--